



Communiqué de presse

28 octobre 2021

22 - Côtes d'Armor

06 08 62 39 43

1 Rue Théodule Ribot
22 000 SAINT BRIEUC

Projet de Loi de Finance Education 2022 L'école publique mérite mieux !

Pour la FCPE 22, le PLF Éducation 2022 proposé par le gouvernement est bien loin de garantir l'égalité des droits de tous les élèves, qui devrait être au cœur de notre système éducatif après une crise sanitaire historique de deux ans : **inégalités scolaires aggravées**, manque de personnel et manque de moyens matériels dans les établissements.

Le budget de l'Éducation nationale va certes augmenter l'année prochaine, mais quand on y regarde de plus près, il y a vraiment de quoi s'inquiéter ! Ce n'est pas le budget d'un service éducatif public ambitieux pour l'enfance et la jeunesse, l'État continue de défaire l'école publique : +1,85% seulement, alors que les besoins sont criants.

Sur le terrain, partout le même constat :

- des élèves sans enseignants affectés depuis la rentrée ;
- des élèves en situation de handicap sans AESH pour les accompagner, sans place dans les dispositifs où ils sont affectés ;
- des équipes vie scolaire en difficulté sans assistants d'éducation en nombre suffisant ;
- des personnels sanitaires et sociaux en sous effectifs ;
- des classes dans le second degré avec des effectifs avoisinant les 36 élèves !

Que penser également de la **baisse du budget de l'ONISEP**, colonne vertébrale du service public d'orientation : 1,4 million d'euros en moins ? Dans cette somme, le gouvernement explique que 400 000 € proviennent de mesures d'économies. Mais de quelles économies parle-t-on ? Notre système éducatif actuel peine à garantir à chaque élève le droit de choisir et construire son avenir. Pourquoi aggraver la situation si ce n'est pour achever la disparition du service public d'orientation ?

Faut-il rappeler que le dédoublement de classes en primaire s'est fait aux dépens d'autres dispositifs, et que les effectifs des RASED (réseaux d'aide aux élèves en difficulté) diminuent depuis le début du quinquennat ?

Pour la FCPE 22, l'État se doit de donner priorité à l'école publique, laïque et gratuite.

Contact presse : Gwenaél ARZUR (porte-parole), 06 08 62 39 43

À propos de la FCPE

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.